



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 21 OCTOBRE 2024 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal – **REPORTÉ**
 - 3.2 Adoption du 1^{er} projet du règlement numéro 2024-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.3 Adoption du premier projet du règlement numéro 2024-528 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme
4. URBANISME
 - 4.1 Demande de permis 2024-1322 et 2024-1257 en zone de PIIA – 547, boulevard Renault
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Programme de supplément de loyer PSL 2024 de l'office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière
 - 5.2 Acceptation du budget révisé de l'office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière
 - 5.3 Signature d'une convention de financement – projet de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Contrat de réception des appels téléphoniques, système de requêtes et plaintes et alertes de masse pour 2025
 - 6.2 Contrat de gestion animalière
7. VARIA
 - 7.1 Avis de motion – règlement 2024-529
 - 7.2 Demande de dépôt d'une carte mise à jour à la MRC Beauce-Centre
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-10-8334

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL – **REPORTÉ**

3.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauce-Centre a adopté le règlement 238-23 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé et que la Ville de Beauceville est assujettie à celui-ci ;





CONSIDÉRANT QU'un règlement de concordance doit être adopté par la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit ajouter des normes d'implantation en bordure du réseau routier supérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la classe d'usages 54. *Poste d'essence* sur le lot numéro 3 488 170 situé dans la zone 114-REC, afin d'y permettre la création d'une aire de services autoroutiers ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du présent projet de règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-10-8335 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2024-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de déterminer la date de la consultation publique devant être tenue et en publier l'avis public requis.

3.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-528 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-340 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauce-Centre a adopté le règlement 238-23 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé et que la Ville de Beauceville est assujettie à celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les usages compatibles avec l'aire d'affectation Récréative, pour y ajouter des usages de type « Restauration » et « Stations-service avec dépanneur intégré » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du présent projet de règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-10-8336 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le projet du règlement numéro 2024-528 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de déterminer la date de la consultation publique devant être tenue et en publier l'avis public requis.

4. URBANISME

4.1 DEMANDES DE PERMIS 2024-1322 ET 2024-1257 EN ZONE PIIA – 547, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les demandes de permis 2024-1322 et 2024-1257 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble touché est situé dans une zone de PIIA et que ces demandes de permis doivent être approuvées par une résolution du conseil de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

R-2024-10-8337 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ces demandes de permis 2024-1322 et 2024-1257, pour l'immeuble situé au 547, boulevard Renault, avec les recommandations concernant les aménagements paysagers et l'éclairage extérieur formulées par le comité consultatif d'urbanisme.

5. TRÉSORERIE





5.1 PROGRAMME SUPPLÉMENT DE LOYER PSL 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a une entente avec l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière dans le cadre du programme de supplément au loyer ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, la Ville octroie une aide financière pour un certains nombres logements dans le volet Accès-Logis ainsi que des logements dans le volet SL1- Itinérance ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation réclame un montant de 6 462,64 \$ à la Ville de Beauceville, ce qui représente 10% des coûts par loyer comme stipulé dans l'entente ;

R-2024-10-8338

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accorde un montant de 6 462,64 \$ à l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière pour sa contribution au programme de supplément au loyer – 2024 ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière afin de signer tout document à cet effet ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

5.2 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Office a exécuté une révision de son budget 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait passer la contribution de la Ville de Beauceville de 6 420,00 \$ à 6 816,00 \$, soit une augmentation de 396,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière demande l'approbation de la Ville de Beauceville à cet égard ;

R-2024-10-8339

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte et approuve cette demande budgétaire révisée et déposée en date du 25 septembre 2024 à la Société d'habitation du Québec.

5.3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT – PROJET DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT les travaux de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a transmis à la Ville une convention de financement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pu prendre connaissance de cette convention ;

R-2024-10-8340

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte les conditions énoncées à la convention de financement dans le projet de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue et mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ladite convention ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion pour signer tout autre document requis par le Ministère et leur transmettre.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 CONTRAT DE RÉCEPTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES, SYSTÈME DE REQUÊTES ET PLAINTES ET ALERTES DE MASSE POUR 2025





CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour la réception des appels téléphoniques de la Ville de la part de l'entreprise CITAM ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue concernant la gestion des requêtes et plaintes de la part de l'entreprise CITAM ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue concernant le service d'alertes de masse de la part de l'entreprise CITAM ;

R-2024-10-8341 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse l'offre de services de réception des appels téléphoniques et ne renouvellera pas l'entente ; la ville reprendra alors le service à l'interne ;

QUE la Ville refuse l'offre de services de gestion des requêtes et plaintes et ne renouvellera pas l'entente ;

QUE la Ville accorde l'offre de services pour le service d'alertes de masse au montant de 1 346,25 \$, plus les taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de service datée du 19 septembre 2024 ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

6.2 CONTRAT DE GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait des démarches concernant son service de gestion animalière ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Passeport animal inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Serge Vallée, directeur général ;

R-2024-10-8342 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de gestion animalière à l'entreprise Passeport animal inc., qui sera valide à compter de la signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2025, aux conditions déterminées à l'offre reçue en date du 18 octobre 2024 ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou, le cas échéant, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette entente ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

7. VARIA

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-529

Vincent Roy donne un avis de motion concernant le règlement numéro 2024-529 modifiant le règlement de zonage 2016-341 concernant le quartier Fraser et le quartier face à l'hôpital, afin d'avoir plus d'uniformité.

Cet avis de motion modifie le règlement de zonage pour modifier la zone 351-H, afin de n'y autoriser que l'usage Habitation multifamiliale isolée d'au plus 8 logements par bâtiment, en incluant le lot # 3 488 452 à la zone 339-H, en créant à même la zone 351-H, la zone 356-H permettant uniquement l'usage Habitation unifamiliale jumelée, en créant à même la zone 351-H, la zone 357-H permettant uniquement l'usage Habitation unifamiliale isolée, en créant à même la zone 358-H permettant l'usage Habitation bifamiliale isolée et en créant à même la zone 351-H, la zone 359-H permettant les usages Habitation unifamiliale jumelée, Habitation bifamiliale isolée et Habitation bifamiliale jumelée. Ce règlement modifie également la zone 218-H, afin de n'y autoriser que l'usage Habitation unifamiliale isolée et en créant à même la zone 218-H, les zones 245-H et 246-H permettant uniquement l'usage Habitation unifamiliale jumelée et en créant à même la zone 218-H, la zone 247-H permettant les usages Habitations unifamiliales jumelées et Habitation unifamiliale isolée.

7.2 DEMANDE À LA MRC BEUCE-CENTRE





CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a terminé, cette semaine, ces consultations sur la réglementation sur les nouvelles zones inondables ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a demandé au milieu, soit les MRC, de sortir ces cartes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose de certaines cartes des zones inondables dont la Ville de Beauceville n'a pas reçu officiellement copie depuis un certain temps déjà ;

CONSIDÉRANT QUE, dans la planification de son territoire, la Ville de Beauceville a besoin de voir toutes les cartes touchant son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a passé les cinq dernières années avec un règlement temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a besoin de ces cartes afin de prévenir tous nos citoyens touchés des changements les affectant, des impacts pour eux, à savoir ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire ;

R-2024-10-8343

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande à la MRC Beauce-Centre de nous soumettre des copies numériques des cartes des zones inondables en sa possession ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de procéder à cette demande et signer tout document requis à cet effet.

7.3 FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

Jérôme Pomerleau félicite l'équipe des travaux publics suivants les bris d'aqueduc survenus durant une fin de semaine.

7.4 GRANDE MARCHÉ

Nicole Jacques félicite les près de 300 personnes qui ont participé à la Grande marche cette année. Elle souligne le travail du service des loisirs et de la vie communautaire. Un merci aux Fermières, au corps de cadets et au Famili-Prix qui ont mis de la vitalité dans l'activité.

7.5 SOUPER BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE BEAUCERON

Vincent Roy les félicite pour leur réalisation et invite notre directeur général à prendre contact avec eux étant donné notre projet de rapatrier notre patrimoine dans le futur hôtel de ville.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Léopold Giroux, de la 84^e Rue. Il parle de sa bordure en bord de rue, qui rend impossible l'accès à son terrain. Il trouve dangereux de ne pas avoir accès à une porte du sous-sol.

Patrick Mathieu lui demande s'il est en contact avec l'administration de la Ville, ce que monsieur Giroux confirme.

Serge Vallée indique que les détails de ce dossier ne sont pas d'ordre public et qu'on lui fera un suivi en dehors du conseil.

Patrick Mathieu lui indique qu'on lui reviendra.

Jacques Légaré : il demande ce que PIIA veut dire.

Patrick Mathieu lui répond que c'est un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Jacques Légaré : PSL et révision budgétaire, ce n'est pas la même chose.

Nicole Jacques explique qu'on accepte le budget révisé et qu'on accepte le montant de base dans une autre résolution.

Jacques Légaré : 40^e et 84^e, convention pour quel montant ?

Serge Vallée répond que c'est un total de 3 542 540,00 \$, subvention à 75 %. Aide financière de 2 656 904,00 \$.





Jacques Légaré demande si d'autres organisations que Passeport animal ont été contactées.

Serge Vallée répond que oui, mais que c'est le meilleur prix et indique la méthode de facturation. Il précise que c'est principalement pour les chiens ce contrat, que pour les chats, ce sera un autre sujet. La vaccination des chats est une forme de contrôle. Serge Vallée indique que Passeport animal donnera des soins.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès : cartes des zones inondables.

Vincent Roy explique que les élus ont été rencontrés en début de consultation. C'est la responsabilité des MRC de les établir.

Selon le journaliste, la CMM voulait présenter au public les cartes.

Vincent Roy indique que la Ville ne sait pas pour le moment ce qu'on va faire avec les cartes, on veut les avoir pour les analyser. Que les nouvelles normes ont calculées jusqu'à 350 ans.

Nicole Jacques rappelle que les cartes sont faites par la MRC.

Sylvio Morin : fin du contrat CITAM, avait été annoncée l'an passé.

Économie de plus ou moins 60 000 \$, c'est bien cela ?

Les élus le confirment.

Sylvio Morin parle du nouveau logiciel à la Ville.

Patrick Mathieu indique que cela s'inscrit dans un processus de rassemblement de nos services.

Serge Vallée explique que le logiciel est là depuis un an et cela sera arrimé sur le site internet de la Ville et une personne à la réception pourra aider les gens à remplir des requêtes et plaintes.

Sylvio Morin : projet de halte autoroutière. Il demande les prochaines étapes.

Sandra Bernard explique les étapes d'adoption du règlement qui doivent être complétées d'ici la fin décembre.

Patrick Mathieu indique qu'on a recentré la demande et que, avec cette première adoption, il peut maintenant aller devant la CPTAQ faire sa demande.

Sylvio Morin demande ce qu'est la modification dans la classe d'usage.

Patrick Mathieu répond qu'on ajoute ce qui a été modifié dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Sylvio Morin : Passeport animal, les ratons-laveurs, qui s'en occupent ?

Patrick Mathieu parle des agents de la faune.

Sylvio Morin demande la brochette de prix.

Serge Vallée indique que le chiffre se trouvera au budget.

Michel Poulin demande si le contrat de Passeport animal est toujours en négociation.

Serge Vallée indique que non.

Sylvio Morin : motel Royal, les aménagements, de quoi s'agit-il ?

Patrick Mathieu indique qu'il manquait le dépôt de l'aménagement paysager et de l'éclairage extérieur pour le stationnement, ce qui pourra être donné ultérieurement.

Patrick Mathieu souligne aux citoyens d'être prudents le soir d'Halloween.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-10-8344

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h16

PATRICK MATHIEU, maire suppléant

SANDRA BERNARD, greffière

